

COMMUNE DE BAGUER MORVAN

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION N° 2026 -029

Nous, Olivier BOURDAIS, Maire de Baguer-Morvan,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18 et R411.25 à R411.28,

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu la demande formulée par ODEON TP chez SIG IMAGE ,

Considérant qu'en raison de travaux Telecom au chemin du Héron, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie,

ARRETONS

Article 1 La vitesse de circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h au droit des travaux Chemin du Héron.

Article 2 La circulation des véhicules de toutes catégories sera temporairement alternée manuellement, la chaussée sera rétrécie.

Article 3 Le dépassement et le stationnement des véhicules de toutes catégories seront interdits au droit des travaux.

Article 4 Cette réglementation sera limitée du Jeudi 16 Avril au Mardi 05 Mai 2026.

Article 5 La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux

Article 6 Le Maire de Baguer-Morvan est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Baguer-Morvan, le 07 Avril 2026

Le Maire,
Olivier BOURDAIS



**Demande d'arrêt de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1**Gestionnaires des réseaux routiers**
N° 14024*01**Le demandeur**Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise Nom : THIBAUD Prénom : VIRGINIE
Dénomination : ODEON TP chez SIG IMAGE Représenté par :
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : ZA. La Voltière - 4 impasse du Bou illet
Code postal 85710 Localité : LA GARNACHE Pays : FRANCE
Téléphone 0251932772 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : recepisse@dictservices.fr**Si le bénéficiaire est différent du demandeur**Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ..**Localisation du site concerné par la demande**Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Chemin du Héron,
Code postal 35120 Localité : Baguer-Morvan**Nature et date des travaux**Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : travaux Télécom - Création GC
Date prévue de début des travaux : 16/04/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 20**Réglementation souhaitée**Durée de la réglementation (en jours calendaires) 20 Date de début de réglementation 16/04/2026
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers	<input type="checkbox"/>	véhicules légers	<input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers
poids lourds	<input type="checkbox"/>	poids lourds	<input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds

Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **LA GARNACHE** Le : **07/04/2026**

Nom : **THIBAUD** Prénom : **VIRGINIE** Qualité :

Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.771403 48.52445 -1.771323 48.524372 -1.770464 48.524727 -1.770593 48.524812 -1.771403 48.52445</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

